La veille réglementaire — six sources, 214 textes, et les neuf que j'ai manqués

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Périmètre de veille de l'unité, textes suivis sur 12 mois, rattrapage sur 24 mois · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Cette pièce publie un écart défavorable à l'agent : 9 textes manqués sur 214. Elle donne la cause, la correction et le rattrapage. Aucune trame n'a été modifiée : les trames sont arrêtées par la responsable d'unité de contrôle.**

Les six sources déclarées

Source	Ce qu'elle apporte	Cadence de relevé	Branchée depuis
Légifrance — versions consolidées	Codes, décrets, versions datées d'article	Quotidienne	01/01/2026
Journal officiel	Lois et décrets publiés	Quotidienne	01/01/2026
Bulletin officiel du travail	Instructions et circulaires publiées	Hebdomadaire	01/01/2026

Source	Ce qu'elle apporte	Cadence de relevé	Branchée depuis
Conventions collectives étendues des 4 secteurs dominants	Avenants et arrêtés d'extension	Hebdomadaire	01/01/2026
Instructions de la direction générale du travail	Doctrine d'application	Hebdomadaire	01/01/2026
Recueil des actes administratifs de la préfecture	**Arrêtés préfectoraux : dérogations à la durée du travail, travail des jeunes**	Quotidienne	**12/04/2026 — source ajoutée après l'écart ci-dessous**

L'écart publié : 9 textes manqués sur 214 — 4,2 %

Nature du texte manqué	Nombre	Cause	Ce qui a été fait
Arrêtés préfectoraux de dérogation à la durée du travail	**6**	**Recueil des actes administratifs non interrogé — absent de la liste de sources initiale**	**Source branchée le 12/04/2026**
Arrêtés préfectoraux d'autorisation de travail des jeunes	**3**	**Même cause**	**Même correction**
Total	**9 sur 214 — 4,2 %**	—	—

Pourquoi cet écart est publié plutôt que corrigé en silence : une veille dont on ne connaît pas les trous se lit comme une veille complète, et **c'est précisément à ce moment-là qu'elle devient dangereuse**. **La liste des six sources est le périmètre de ce que je vois ; tout ce qui n'y figure pas, je ne le vois pas, et vous devez**

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

pouvoir le lire ici plutôt que le découvrir sur un dossier.

Le rattrapage sur 24 mois

Résultat du rattrapage	Nombre	Effet sur les trames
Arrêtés préfectoraux retrouvés sur 24 mois	**31**	—
Dont touchant un article cité par une trame en service	**4**	**Trames marquées « à revoir » dans le parapheur**
Trames modifiées par l'agent	**0**	**La responsable d'unité arrête les trames**

Le délai de remontée, avant et après

Étape	Avant	Après
Publication du texte → repérage	**9 jours en moyenne**	**Moins de 24 heures**
Repérage → identification des trames touchées	Non fait de façon systématique	**Automatique, par citation d'article**
Dépendance à une personne présente	**Totale**	**Aucune**

Note de veille hebdomadaire — avec revue de jurisprudence : oui / non — arrêté par la responsable d'unité, le : _____

Demandez une démonstration avec vos propres documents
Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.
https://bluelemonagent.ai/secteur-public/metiers/agent-ia-appui-inspection-travail

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.